



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 août 2017

Session de 2017

Point 12, *h*, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 25 juillet 2017

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2017/L.30)]

#### 2017/27. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa décision 281 (LXIII) du 4 août 1977, dans laquelle il a décidé d'adopter normalement un cycle biennal de réunions correspondant au cycle du budget-programme pour assurer un meilleur contrôle administratif,

*Rappelant également* sa décision 1988/103 du 5 février 1988, dans laquelle il a invité le Comité des conférences à examiner son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions, et à lui soumettre, le cas échéant, des recommandations sur la question,

*Rappelant en outre* la résolution 66/233 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2011, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, une étude complète sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupent, en vue de trouver des solutions novatrices pour créer des effets de synergie et faire des économies sans compromettre la qualité des services,

*Rappelant* la résolution 71/262 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2016, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé qu'il fallait remédier au problème des activités qui faisaient double emploi dans les services de conférence et noté à cet égard qu'il avait décidé, dans sa résolution 2013/13 du 22 juillet 2013, d'examiner à une date ultérieure la nécessité de revoir son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions à la lumière des consultations intergouvernementales sur son renforcement qui se poursuivaient,

*Tenant compte* du fait que l'Assemblée générale examinera à sa soixante-douzième session les dispositions de la résolution 68/1 du 20 septembre 2013 intitulée « Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social »,

*Notant* qu'il adoptera une décision concernant l'organisation des travaux de sa session de 2018 à la première séance de cette session, le 27 juillet 2017,

1. *Décide* d'approuver le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2018 et 2019, lequel sera révisé, selon que de besoin, conformément à la



décision qu'il prendra concernant l'organisation des travaux de sa session de 2018 et à ses autres décisions ou à celles que l'Assemblée générale adoptera à ce sujet ;

2. *Prie* le Secrétariat de proposer à son Bureau, à sa session de 2018, une liste simplifiée d'organes dont les conférences et réunions devraient figurer dans les futurs calendriers provisoires des conférences qu'il examinera à compter de sa session de 2019 ;

3. *Décide*, à titre exceptionnel, d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de 2018, au titre de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », la question subsidiaire intitulée « Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ».

*49<sup>e</sup> séance plénière  
25 juillet 2017*